



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 Avril 2024

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE, Magali REYNIER, Christelle MINETTO-MALABRY, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX

ABSENTS/EXCUSES : Aurore OVION

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

II – Vote du budget primitif 2024 de la Commune

III – Vote des subventions aux associations de la Commune

IV – Vote de la subvention au « Tennis Club de Belgentier »

V – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) pour la réalisation d'un film promotionnel de la ville

VI – Adoption des décisions municipales

VII – Questions diverses

I – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation voté ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : **12,5 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **33,99%**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **90,00%**

Approbation à l'unanimité.

II – Vote du budget primitif 2024 de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir discuté le budget chapitre par chapitre arrêté à l'unanimité des membres présents vote le Budget Primitif 2024 équilibrant :

- 1°) les recettes tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de **4 142 940,00 €**
- 2°) les dépenses tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de **4 142 940,00 €**

Approbation à l'unanimité.

III – Vote des subventions aux associations de la Commune

Dans le cadre de leur activité, plusieurs associations ont sollicité auprès de la Commune une aide financière selon la répartition suivante :

Ass AGE D'OR BELGENTIEROIS	800,00 €
Ass AAC	100,00 €
Ass AMMAC	100,00 €
Ass AU BONHEUR DE LIRE	800,00 €
Ass BEHRING JIU JITSU	2000,00 €
Ass COMITE DE JUMELAGE	6000,00 €
Ass FAMILIALES DE BELGENTIER	20000,00 €
Ass FOOT LOISIRS	500,00 €
Ass LA BELETTE CHASSE	600,00 €
Ass LES AMIS DE PEIRESC	250,00 €
Ass LES MATCHOTTES Gym Volontaire	700,00 €
Ass MEDAILLES MILITAIRES SNEMM	100,00 €
Ass KARATE DE LA VALLEE DU GAPEAU	900,00 €
Ass LE SOUVENIR FRANÇAIS	100,00 €

A l'appui de leur demande de subvention, les associations ont adressé à Monsieur le Maire, un dossier comportant des informations sur l'association, un bilan, un compte de résultats certifiés sur l'honneur.

Approbation à l'unanimité.

IV – Vote de la subvention au « Tennis Club de Belgentier »

L'Association Tennis Club de Belgentier dont le siège est situé Quartier Les Costes à Belgentier a pour objet de développer les activités liées à la pratique du tennis. Dans le cadre de son activité elle a sollicité auprès de la Commune, une aide financière.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, un bilan, un compte de résultat certifiés sur l'honneur.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association Tennis Club de Belgentier, une subvention de 2.500,00€.

Approbation à l'unanimité.

V – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) pour la réalisation d'un film promotionnel de la ville

La commune souhaite faire réaliser un film promotionnel sur son territoire et ses traditions. Le montant de l'opération se chiffre à 3 350 € HT. Le montant global de l'opération et son financement se décompose de la sorte :

Dépenses		Recettes	
Acquisition	3 350 € HT	Conseil Départemental	2 680 € (80%)
		Auto-financement	670 € (20%)
Total	3 350 €	Total	3 350 € (100%)

Il est décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département à hauteur de 80%, soit 2 680 € pour permettre le financement de l'opération.

Approbation à l'unanimité.

VI – Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

VII - Questions diverses :

Mme FAUVRE déroule le programme de la journée du 9 mai qui sera consacrée à la fête de l'Europe, avec la réception des délégations des villes jumelées. Environ 110 personnes sont attendues pour le repas qui se tiendra sur la place du village.

Par ailleurs, elle propose que l'association fasse don de la statue du jumelage à la commune, pour des raisons administratives (assurance notamment).

M. TURCHESCHI indique que les membres de l'association du Patrimoine procéderont à une valorisation du village le 14 avril prochain, à savoir entretien des jardinières et nettoyage des différents lavoirs. Il indique également que la maison du patrimoine sera associée au PNR lors de la journée du 16 juin pour réaliser une présentation lors de la 3^{ème} fête du PNR qui se tiendra à Belgentier.

Mme FAUVRE demande à trouver une solution pour reprendre les fissures sur la fresque, sachant que l'artiste l'ayant réalisé ne réside plus dans le département et ne pourra pas se déplacer. M. le Maire indique qu'une solution sera trouvée en interne, au moins pour le bandeau qui est tombé.

Mme FAUVRE demande aussi à ce qu'un panneau « Jeux de ballons interdits » soit placé pour protéger la fresque. M. le Maire indique que la Police Municipale sera plus présente pour empêcher ce type de jeux.

Mme FAUVRE signale également que la vasque de la place Granet est cassée. M. le Maire s'engage à la faire réparer.

M. TEISSEIRE interpelle au sujet de la déviation évoquée à l'occasion du précédent Conseil Municipal, notamment au sujet du passage devant l'école.

Le Maire fait savoir qu'il s'agit d'un dossier piloté par le Conseil Départemental et non la commune. Il a pour objectif de résorber le trafic des poids-lourds au cœur du village. Le dossier a été bloqué pendant 40 ans, mais à ce jour Belgentier reste un des rares village du Var à ne pas avoir son contournement. Le Maire relève qu'il y a des gens pour et contre dans la population, lui-même n'y est ni favorable, ni opposé.

Mme BOURBAO souligne que le vrai problème vient du fait que cette déviation passera à proximité de l'école. Celle-ci n'existait à pas l'époque où l'idée de la déviation a été lancée.

M. TEISSEIRE dit que la façon dont le sujet a été abordé lors du précédent Conseil Municipal est ambiguë et laisse penser que le projet relève d'une volonté municipale.

M. le Maire affirme qu'il n'y a pas d'ambiguïté et qu'il s'agit bien d'un projet départemental. Le projet n'a pas changé depuis l'origine où il a été présenté, notamment avec la présence d'un rond-point à l'entrée de la ville, qui aurait peut-être pu empêcher un accident qui s'est produit il y a quelques jours.

M. VITRANT estime que la déviation n'est pas de nature à générer du trafic supplémentaire dans la mesure où la limite de tonnage restera la même à partir de Solliès-Pont.

M. le Maire pense que la limite de tonnage, qui a été mise en place malgré les réticences du Préfet de l'époque, n'aura plus lieu d'être.

Mme VOISIN demande où en est concrètement le projet.

M. le Maire dit qu'il n'a pas d'informations précises à ce sujet et quoiqu'il en soit et malgré sa position de Conseiller Départemental, il ne sera désormais plus en mesure de bloquer le projet.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire lève la séance à 20h15.

